

PRÉFACE

Il est toujours un peu délicat de préfacier un ouvrage dont on est en partie la matière. Et qui, de surcroît, vous aborde de manière souvent élogieuse.

Mais, si j'ai accepté d'écrire quelques lignes en avant-propos du bel ouvrage du Professeur Sicilianos, c'est non pas pour m'acquitter d'une quelconque dette de reconnaissance, mais plutôt pour le remercier de m'aider, par son analyse, à poursuivre et à amplifier une réflexion qui m'est effectivement très chère : celle de la place de l'impératif démocratique dans le droit international contemporain.

Je ne peux ici que renvoyer à l'ensemble de l'ouvrage qui étudie, avec une juste impressionnante, la façon dont l'idée s'est progressivement infiltrée dans le vocabulaire des Nations Unies jusqu'à devenir l'un de ses objectifs les plus essentiels.

Nous savons bien aujourd'hui le lien qui existe entre Paix, Développement et Démocratie. Nous savons bien aussi qu'une conception étroite de la souveraineté ne peut longtemps servir de rempart à la violation des droits de l'Homme.

A l'occasion de la Conférence de Vienne, en 1993, j'ai eu l'occasion de le souligner de la manière la plus solennelle, en posant la question : « Est-il en droit d'espérer le respect absolu de la Communauté internationale, l'Etat qui ternit la belle idée de souveraineté en en faisant ouvertement un usage que la conscience universelle et que le droit réprouvent ! » et j'ai tenu à ajouter : « Lorsque la souveraineté devient l'ultime argument invoqué par des régimes autoritaires pour insulter des hommes, des femmes, des enfants, à l'abri des regards, alors – je le dis gravement –, cette souveraineté-là est déjà condamnée par l'Histoire ».

A la lumière des événements récents, il me semble pourtant nécessaire, aujourd'hui, d'ajouter que la sanction contre les régimes autoritaires et violeurs des droits de l'Homme ne peut, elle-même, pour être légitime, que résulter d'un processus démocratique et que, dans ce domaine, beaucoup de chemin reste encore à parcourir.

Il est important d'insister sur ce point qui dépasse, certes, le cadre de la réflexion de cet ouvrage mais qui, aussi, d'une certaine manière, la prolonge.

Il me semble en effet indispensable, face aux nouvelles perspectives de la mondialisation et des rapports de forces sur la scène internationale, non seulement de promouvoir l'idée démocratique au sein des Etats, mais aussi de la penser en termes globaux.

En effet, nous devons bien comprendre que, pour que la démocratie ait un sens réel, elle doit pouvoir s'exercer dans tous les lieux où se concentre le pouvoir. A l'échelle nationale bien sûr, mais aussi à l'échelle internationale et désormais à l'échelle transnationale.

Car, la démocratie n'est pas seulement une forme de gouvernement de l'Etat, ou entre les Etats. La démocratie doit être le mode d'exercice de tout pouvoir, quel qu'il soit dans la société internationale contemporaine.

Autrement dit, l'ouvrage du Professeur Sicilianos me donne l'occasion d'affirmer fortement que le phénomène de mondialisation de l'économie doit aller de pair avec un mouvement de mondialisation de la démocratie.

En disant cela, j'ai bien conscience tout à la fois de soulever un paradoxe et de déterminer un enjeu. Le paradoxe tient – nous le voyons bien – au cheminement quelque peu contradictoire entre la diffusion de la démocratie et l'évolution du pouvoir à l'échelle internationale. En effet, alors même que les Etats accèdent progressivement à la démocratie, la réalité du pouvoir mondial échappe largement à la majorité des Etats. D'abord à cause de la confiscation du pouvoir par les plus puissants d'entre eux, mais aussi parce que la globalisation implique l'émergence de nouveaux pouvoirs qui transcendent les structures étatiques. Le risque est donc grand de voir la plupart des Etats, dans le même temps, de plus en plus démocratiques et de moins en moins maîtres des décisions essentielles qui engagent leur avenir et celui de la planète.

Cette mission globale de démocratisation ne peut donc être conduite qu'en agissant à tous les niveaux où s'exercent les pouvoirs dans la société internationale. C'est dire que l'Organisation des Nations Unies doit conduire son action à l'intérieur des Etats – et c'est bien là l'objet du présent ouvrage –, mais qu'elle doit, aussi, la conduire entre les Etats, ainsi qu'au cœur de cette société globale dans laquelle nous sommes désormais appelés à vivre.

En disant cela, et en esquissant l'idée d'un ordre social et démocratique dans la société globale d'aujourd'hui, j'ai bien conscience de me livrer à une réflexion largement prospective. Mais je reste convaincu que ce sont des valeurs éthiques autant que des réalités économiques qui fondent, qui légitiment, qui structurent et qui régissent les sociétés.

Peut-être plus que tout autre, la Communauté internationale est, avant tout, une société de finalité. Elle doit reposer sur une perception démocratique et universelle de l'avenir pour pouvoir, sans cesse, se construire et se dépasser.

C'est cette forte conviction qui inspirait, il y a plus de cinquante ans, les rédacteurs de la Charte, en offrant aux générations futures cette formule fondatrice : « Nous peuples des Nations Unies ».

Merci encore au Professeur Sicilianos d'avoir contribué à mobiliser les lecteurs autour de cette belle et exigeante exhortation.